

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-12-11

N° applicatif 3424

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

SOUTIEN A L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT - SUBVENTIONS 2022

Résumé : Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement co-existent en Alsace. Une convergence est prévue en 2023.

Le montant total des subventions proposé pour 2022 s'élève à 1 207 062 € au titre du fonctionnement et 27 272 € en investissement. Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément à l'autorisation d'engagement inscrite pour le programme d'éducation à l'environnement 2022 dans le cadre du budget primitif 2022 et ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 25 avril 2022.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement co-existent : il s'agit de l'appel à projet pour la partie haut-rhinoise et de l'appel à manifestation d'intérêt dans le Bas-Rhin. Une convergence est prévue en 2023.

Bilan 2020/ 2021

Les dernières deux années ayant été fortement impactées par la crise sanitaire, les associations du réseau ont été amenées à s'adapter en permanence aux nouvelles consignes et protocoles sanitaires. Ainsi, en 2020, les deux Départements ont décidé de maintenir leurs aides, alors que toutes les animations n'ont pas pu être réalisées. Les chiffres ci-dessous montrent la fréquentation du public avant et pendant la crise due au COVID. Malgré une période de confinement en début d'année et des protocoles sanitaires rendant pratiquement impossibles les déplacements des classes, le niveau de fréquentation est revenu en 2021 à un niveau équivalent à la période d'avant la crise grâce à l'adaptabilité des équipes d'animateurs.

<i>Nombre de participants* selon l'origine géographique du public</i>	2018	2019	2020	2021
Agglomération de Mulhouse	40 190	35 034	12 288	25 700
Centre Alsace	14 391	15 343	10 476	18 300
Eurométropole de Strasbourg	25 729	30 372	14 344	31 300
Nord Alsace Haguenau - Wissembourg	9 638	11 790	6 737	13 000
Ouest Alsace Saverne - Molsheim	25 698	14 558	7 352	16 300
Région de Colmar	26 539	22 311	11 842	27 000
Sud Alsace	22 171	20 059	11 557	23 200
Hors CEA OU origine inconnue/imprécise	47 349	51 662	58 403	81 600
TOTAL	211705	201 130	132 999	236 400

**Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fréquentation « grand public » telle que les expositions, stands, visites libres, et autres manifestations. Il s'agit uniquement de public ayant bénéficié d'un face-à-face pédagogique.*

Un bilan plus détaillé, association par association et territoire par territoire, est joint en annexe au rapport pour l'appel à manifestation d'intérêt et pour l'appel à projet.

Le montant total attribué en 2021 au titre de l'éducation à l'environnement s'élevait à 1 173 960 €.

L'année 2022, une année de transition avant la convergence des politiques

Le 21 mars 2022, la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques a émis un avis favorable à une première étape de la convergence permettant d'atténuer les inégalités dans l'attribution des aides, particulièrement marquées entre les structures CINE (78 200 €/an pour les CINE du Haut-Rhin contre en moyenne 60 000 €/an pour les CINE du Bas-Rhin). Il s'agit de porter l'aide aux CINE du Bas-Rhin à hauteur d'un montant unique de 60 000 € au titre de leur programme en lien avec les Espaces naturels sensibles, auquel s'ajoute, le cas échéant, une subvention variable en faveur des démarches innovantes. Cela permet de porter les aides aux CINE du Bas-Rhin à 67 500 € en moyenne.

Enfin, l'enveloppe budgétaire prévu au titre de l'investissement s'applique désormais à l'échelle de l'Alsace. L'ensemble des associations a ainsi pu déposer des demandes au titre de l'investissement dans le cadre de l'appel à projet.

Par délibération du Conseil d'Alsace n° CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 des dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et des transitions écologiques et climatiques, une autorisation d'engagement de 1 243 200 € et une autorisation de programme de 30 000 € ont été inscrites pour le programme d'éducation à l'environnement 2022.

En conséquence, le présent rapport concerne les propositions d'aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour un total de 1 207 062 € (soit 33 102 € de plus qu'en 2021) au titre du fonctionnement et 27 272 € au titre de l'investissement.

Les montants des subventions proposées, en dehors de celles concernant les CINE du Bas-Rhin, sont en grande majorité des reconductions des années précédentes.

Valorisation de l'apport de la Collectivité européenne d'Alsace

Les différents projets menés par les associations sont en lien avec les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace. Ainsi, le soutien de la Collectivité permettra l'ouverture au public des Espaces sensibles de la Collectivité (une soixantaine de sorties organisées par les 10 CINE en 2022). De plus, comme depuis plusieurs années, un travail sur les thématiques alimentation durable, réduction du gaspillage alimentaire, circuits courts est mené par le réseau d'éducation à l'environnement sur la partie bas-rhinoise. Il s'agit de l'accompagnement des équipes pluridisciplinaires (cuisine, gestionnaire, équipes pédagogiques, administratives et scolaires) de 7 collèges (Ingwiller, Saverne, Mutzig, Drusenheim, La Walck, Obernai, Barr).

Plusieurs CINE travaillent autour du petit et du grand cycles de l'eau pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux autour de l'eau potable et de l'assainissement ainsi qu'aux comportements à adopter pour assurer la qualité de l'eau potable. L'association Alter Alsace Energies travaille quant à elle sur le thème de la transition énergétique avec un public scolaire, notamment des collégiens (8 établissements dont de préférence 4 collèges).

Un autre axe de travail des associations du réseau Ariena consiste à toucher un public très éloigné des considérations écologiques permettant de lier la précarité et l'écocitoyenneté. Ainsi, certaines associations du réseau (Maison de la nature du Sundgau, Le Moulin Nature, Maison de la Nature du Delta de la Sauer,...) développent des jardins partagés avec des animations dans des quartiers défavorisés, des animations de rue sont prévu durant les vacances scolaires avec des jeunes des quartiers défavorisés (Les Côteaux à Mulhouse par exemple) et enfin, des ateliers pour faire ses propres produits cosmétiques et ménagers à moindre frais sont proposés aux familles défavorisées en lien également avec la CAF. Des animations sont de plus prévues en partenariat avec les travailleurs sociaux de la CeA, les Centres sociaux-culturels, des structures d'insertion sociale (école de la seconde chance, EMMAÜS).

Un autre public cible est le public handicapé qui sera par exemple accueilli par la Société d'histoire naturelle de Colmar pour des ateliers de dessin naturalistes. Dans le Bas-Rhin, des projets seront menés en partenariat avec des structures spécialisées (Instituts Médico-Educatives, institut Bruckhof, Centre Théodore Monod, ...). Des animations sont organisées pour nos séniors, dans les EHPAD ou encore avec l'APABRA.

Enfin, des animations vers le public de la petite enfance sont proposées avec les micro-crèches, les relais de la petite enfance et la CAF sur notamment l'importance d'évoluer dans la nature dès le plus jeune âge.

La Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, lors de sa réunion du 25 avril 2022, a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts et de l'Appel à Projets 2022 pour l'éducation à l'environnement, tel qu'ils figurent dans le tableau annexé au présent rapport,
- de décider d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints au présent rapport des subventions d'un montant total de 1 207 062 € en fonctionnement et de 27 272 € en investissement, conformément au Règlement

Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

- d'approuver la répartition des crédits et les montants des subventions et d'autoriser leur versement en 2022 aux structures et associations concernées selon les tableaux récapitulatifs joints en annexe au rapport :
 - Il s'agit en fonctionnement :
 - d'une dépense globale de 1 138 262 € à prélever sur l'opération P2250005, chapitre 65, natures 65748 pour les associations,
 - de 46 000 € à prélever sur l'opération P2250005, chapitre 65, nature 657358 pour le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional (SYCOPARC),
 - de 22 800€ à prélever sur l'opération P2250005, chapitre 65, nature 657358 pour Mulhouse Alsace Agglomération.
 - Il s'agit en investissement de 27 272 € à prélever sur l'opération P2250005, chapitre 204, nature 20421.
- d'approuver les termes des projets des conventions financières correspondantes 2022 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC (pour la Maison de l'Eau et de la Rivière), la Grange aux Paysages et la ferme éducative de l'Association Générale des Familles (AGF), l'Observatoire de la nature, la Maison de la nature du Vieux Canal, le Moulin Nature, Le Luppachhof - la clé des Champs, le Vivarium du Moulin, la Maison de la nature du Sundgau, le CINE Petite Camargue alsacienne ainsi que le CINE Atouts Hautes Vosges tels que présentés en annexes au présent rapport ;
- d'approuver les avenants aux conventions validées par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-4-12-11 du 4 avril 2022 relative aux partenariats avec les structures naturalistes à intervenir avec les associations Saumon-Rhin et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, joints en annexe au présent rapport ;
- de prendre acte qu'en ce qui concerne l'Ecomusée d'Alsace, la convention de partenariat étant établie et portée par la Direction Culture et Patrimoine, l'octroi de la subvention de la Collectivité au titre de l'aide à l'éducation à l'environnement interviendra dans le cadre de ce partenariat global ;
- de m'autoriser à signer les conventions et avenants précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY